MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
BLP 23-7-84392597

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication périodique

Edition de la Station Nord - Pas-de-Calais - Picardie
Tilloy les Mofflaines B.P. 29 62217 BEAURAINS Tel (21) 59.99.35
Siège de la circonscription
Cité administrative 59048 Lille cedex Tel (20) 52.00.25
Antenne régionale picarde :
(Somme et Oise) 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Tel. (22) 92.51.27
(Aisne) Cité administrative 02016 Laon Tel (23) 23.00.41
Permanence les lundi, mercredi et vendredi matin

Abonnement annuel : 115,00 F.

Regisseur de Recettes
D.D.A. du Nord
C.C.P. 5704 01 W Lille

ISSN 0757-6595 CPPAP n° 1823 AD Imprimerie de la Station Nord Pas de Calais Picardie Directeur gérant Ch de la MESSELIERE

SPECIAL NORD PAS-DE-CALAIS

BULLETIN TECHNIQUE n° 20 du 17 JUILLET 1984

BLES D'HIVER

Toute intervention est maintenant inutile.

Depuis une quinzaine de jours, de nombreux **cas d'échaudage** sont constatés. **Les causes et les symptômes sont divers :**

* **épis blancs complets :**

  - provoqués par des nécroses à la base de la tige : Rhizoctone (maladie du pied la plus fréquente cette année) et (ou) piétin verse.
  - provoqués par des nécroses sur racines : piétin échaudage.
  - sans nécrose sur tiges, ni sur racines, affectant plusieurs variétés mais plus particulièrement Fidel (probablement brûlures sur feuilles et échaudage physiologique dus aux fortes températures et déficit hydrique de début juillet.

* **épis présentant des épillets blancs** plus ou moins nombreux (en particulier en bordure maritime) :

  Quelques cas de fusariose mais souvent des phénomènes physiologiques probablement dus à une mauvaise fécondation.

POMMES DE TERRE

MILDIOU :

La situation a peu évolué depuis notre dernier bulletin et demeure globalement assez saine. Toutefois, les orages et pluies, depuis le 10 juillet, créent des conditions favorables à de nouvelles contaminations, à une reprise d'activité et une extension de la maladie.

Les sorties de taches s'échelonnent depuis le 16 juillet. Il convient donc de **maintenir la protection.**

Pour ceux n'ayant pu intervenir avant la pluie contaminatrice, ils peuvent faire appel à des produits pénétrants du type Fulvax, Rémiltine, Diamétan, dans la limite de 24 à 48 heures après la pluie contaminatrice.

NE PAS HESITER A NOUS ADRESSER TOUTES INFORMATIONS SUR L'APPARITION ET L'EVOLUTION DU MILDIOU.

DORYPHORES :

On signale, en de nombreux endroits, des pullulations plus ou moins importantes de ces ravageurs contre lesquels **la lutte est obligatoire.**

Rappelons que, pour être efficace, la lutte doit intervenir sur des larves ayant la grosseur d'un grain de blé.

De nombreuses spécialités sont autorisées contre ce ravageur. Parmi celles-ci : le Birlane CE 40 présente un certain intérêt (dose d'emploi 0,62 l de P.C./Ha).

P1...79

PUCERONS :

SITUATION

Présents en de nombreux secteurs. Dégâts sur cultures de pommes de terre de consommation qu'en présence de fortes populations.

PRECONISATIONS

Traiter dès l'apparition des toutes premières colonies avec un aphicide non dangereux pour les abeilles.

La plupart des produits ont une bonne efficacité sur populations faibles à moyennes.

Sur colonies déjà installées, utiliser un produit de choc tel que SUMICIDIN 10.

PRODUITS HOMOLOGUES :

MATIERES ACTIVES	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSES HOMOLOGUEES
pyrimicarbe	PIRIMOR G	0,50 Kg/Ha
fenvalerate	SUMICIDIN 10	0,50 l/Ha
deltaméthrine + heptenophos	DECIS B	0,50 l/Ha
cyperméthrine	SHERPA 10	0,05 l/Hl

BETTERAVES

MALADIES : RECTIFICATIF

Notons que le CORVET CM (5 % de carbendazime, 48 % de mancozèbe, 18,5 % de fenpropimorphe) a obtenu une autorisation provisoire de vente pour la lutte contre le rouille de la betterave. Dose d'emploi : 2 Kg de produit commercial /Ha. Les essais de contrôle se poursuivent cette année.

-=-=-=-=-=-

